



GUIDE

FAMILLE

LANDÉVANT



COMMUNE DE LANDÉVANT



LES ÉCOLES



groupe
people&baby
le cœur de la famille

LES PRESTATAIRES



ÉDITION 2022-2023

PRÉSENTATION

Ce « Guide Famille » vous accompagnera tout au long de l'année scolaire 2022-2023, afin de faciliter vos démarches administratives et de vous apporter toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'année scolaire.

Ce document a été réalisé à votre intention par la Mairie en collaboration avec les écoles. Vous pourrez y découvrir l'ensemble des structures pouvant accueillir votre enfant.

Quelques changements importants sont à noter pour cette nouvelle rentrée :

- Les délégations de service public pour le multi-accueil et l'accueil périscolaire et extra-scolaire arrivant à leur terme, l'équipe municipale a lancé une consultation pour les renouveler, ce sont les prestataires People and baby et UFCV qui ont été retenus, ils répondent en effet le mieux aux différents critères exigés.
- La création du service jeunesse pour les 12-17 ans.

REGLEMENTATION GÉNÉRALE SUR LA PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Nous vous remercions de bien vouloir lire et compléter soigneusement les formulaires relatifs aux inscriptions périscolaires.

Veillez noter que les informations demandées sont nécessaires au traitement de votre demande d'inscription aux différents services. L'absence de réponse est susceptible de compromettre la création de votre profil. Les informations personnelles portées sur ces formulaires sont enregistrées dans un fichier informatisé accessible aux seules personnes autorisées de la Municipalité.

Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour vous contacter, assurer le traitement de vos demandes de réservation, créer et gérer votre profil utilisateur, créer et gérer votre accès à nos services en ligne, vous informer en cours d'année (manifestations culturelles, toutes informations concernant vos enfants), réaliser des études statistiques internes et respecter nos obligations légales.

Vos informations personnelles seront conservées pendant la durée de l'année scolaire 2022/2023. Cette conservation ne saurait excéder les années de scolarisation de vos enfants aux écoles de la commune.

Elles donnent lieu à l'exercice de vos droits d'opposition, d'accès et de rectification.

Ce « guide » est composé de plusieurs informations sur les structures du territoire landévantais :

LA MAIRIE

- Le restaurant scolaire
- La médiathèque
- Le service conseil numérique
- Le service jeunesse

- La vigilance quotidienne dans le cadre du plan Vigipirate et la sécurité routière

LES ÉCOLES

- Publique élémentaire et maternelle L'Encre bleue
- Privée élémentaire et maternelle Sainte Marie

LES PRESTATAIRES

- Le Multi-Accueil
- L'accueil de loisirs, la pause méridienne et l'accueil périscolaire

crèches
people & baby
le sens de l'enfance

UFEV

Plusieurs documents sont nécessaires aux inscriptions :

Pour la restauration scolaire (Mairie)

- ✓ La fiche de renseignements (*obligatoire pour tous*)
- ✓ La fiche règlement de la pause méridienne (*à conserver*)
- ✓ L'autorisation parentale/droit à l'image (*obligatoire pour tous*)
- ✓ Le contrat de réservation Carte+ au restaurant scolaire (*si besoin*)
- ✓ Le formulaire d'autorisation de prélèvement bancaire (*si besoin*)

Pour l'accueil périscolaire (UFCV)

- ✓ La fiche d'inscription (*obligatoire pour tous*)
- ✓ La fiche sanitaire de liaison (*obligatoire pour tous*)
- ✓ L'autorisation parentale/droit à l'image (*obligatoire pour tous*)
- ✓ Le règlement intérieur (*à conserver*)
- ✓ Le Projet Éducatif Simplifié et les tarifs (*à conserver*)



IMPORTANT

Ces documents sont à renseigner et à nous rapporter complets avec les pièces demandées sur la fiche de renseignements lors des permanences qui auront lieu dans la salle du conseil municipal à la Mairie les :

- Samedi 18 juin 2022 de 9h30 à 12h00
- Mercredi 22 juin 2022 de 14h00 à 18h00
- Vendredi 24 juin 2022 de 16h00 à 18h00

Les documents seront aussi disponibles en ligne sur le site internet de la commune www.landevant.fr.

LES ÉCOLES

École primaire publique L'Encre bleue

Direction : Nathalie DINGÉ

Adresse : 17 rue Nationale 56690 LANDÉVANT

Téléphone : 02.97.56.97.83 ou 07.77.08.14.96

Mail : ec.0561443p@ac-rennes.fr

Comment inscrire son enfant ?

Les parents doivent impérativement résider sur la commune de Landévant. Ils devront remplir un imprimé en mairie et prendre ensuite un rendez-vous avec la directrice pour la présentation et la visite de l'école.

Pour les nouvelles inscriptions maternelles ou élémentaires :

❖ Documents à présenter :

- Une copie des pages de vaccinations du carnet de santé de l'enfant.
- Le livret de famille.
- Un justificatif de domicile.
- Un certificat de radiation (pour les élèves déjà scolarisés dans une autre école).

Pour informations :

Pour l'entrée en maternelle, les enfants doivent être propres et avoir trois ans dans l'année de la rentrée.

Les inscriptions se font toute l'année pour une rentrée l'année suivante. Pour la rentrée 2022, les inscriptions seront possibles pour les enfants nés en 2020.

Les inscriptions de ces enfants se feront dans la limite des places disponibles. L'inspection académique définit chaque année le nombre d'enfants de Très Petite Section accepté.

Pour les élèves déjà scolarisés à l'école maternelle, l'inscription en CP est automatique. Il n'y a pas de fiche de pré-inscription à remplir.

HORAIRES

École primaire publique L'Encre bleue

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
8h30-12h00	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
12h00-14h00	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne
14h00-16h30	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire

Accueil de 8h20 à 8h30 et de 13h50 à 14h00

Les élèves de MS et GS sont accueillis au portail de l'école maternelle et les élèves de TPS-PS à la porte de leurs classes, les élèves du CP au CM2 sont accueillis au portail de la cour du bas uniquement.



École Sainte Marie



Direction : Nicolas JEULIN

Céline LE MÉLÉDO à partir de septembre 2022

Adresse : 11 rue Nationale 56690 LANDÉVANT

Téléphone : 02.97.56.93.07 – 07.82.01.54.81

Mail : eco56.stema.landevant@enseignement-catholique.bzh

Site : <http://ecolesaintemarielandevant.eklablog.com>



[Facebook](#)

L'école Sainte Marie est une école du réseau de l'Enseignement Catholique du Morbihan, sous contrat d'association avec l'Etat.

L'école accueille les enfants à partir de 2 ans en classe de Très Petite Section, jusqu'au CM2.

Filière bilingue

À la rentrée 2022, en plus d'un cursus « ordinaire » elle propose également un enseignement bilingue Français/Breton de la TPS au CM2, dans quatre classes.

Dans ces classes, l'enseignement est assuré à parité horaire en français et en breton.

Comment y inscrire son enfant ?

Vous prenez contact sur place, ou par téléphone, auprès de M. Jeulin, le chef d'établissement, pour fixer un rendez-vous et retirer un dossier d'inscription.

Documents à fournir pour toute inscription :

Formulaire d'inscription +

- Copies de la pièce d'identité des parents
- Copie du livret de famille et des vaccinations de l'enfant.

Les inscriptions se font toute l'année.

Pour la rentrée 2022, les inscriptions sont possibles pour les enfants nés en 2020 et avant.

HORAIRES

École Primaire Sainte Marie

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
8h30-12h00	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
12h00-14h00	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne
14h00-16h45	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire

Ouverture de l'école à 8h20 le matin :

- Accueil en classe pour les maternelles
- Accueil sur la cour du CP au CM2

Fermeture administrative de l'école du 13 juillet au 22 août 2022.

Responsable : Madame Maryse LE CALVÉ

Site : www.landevant.fr mail : cantine.landevant@orange.fr

LE RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL

Le restaurant scolaire est ouvert tous les midis, les jours d'école, aux enfants inscrits dans les écoles de Landévant. Les enfants sont encadrés par des agents qualifiés. Le déjeuner est un moment propice à la découverte de nouveaux goûts et au plaisir de manger.

- Les menus :

Les menus sont consultables sur le site internet de la mairie et sur les panneaux d'information des écoles et de la Mairie. Vous les retrouverez également sur le site du prestataire Agora à l'adresse suivante :

<https://infoconso-agera.salamandre.tm.fr/17>

Les repas servis aux enfants sont composés de produits locaux, bio ou issus d'une agriculture raisonnée et sont préparés par la société de restauration Agora.



- Les allergies :

Si votre enfant est concerné par des allergies alimentaires ou d'autres maladies évoluant sur une longue période (affection de longue durée), **un projet d'accueil individualisé (PAI) peut être réalisé à la demande des parents auprès du chef d'établissement et du médecin scolaire.**

La décision de révéler des informations médicales concernant son enfant appartient à la famille qui demande la mise en place d'un PAI.

La révélation de ces informations permet d'assurer une meilleure prise en charge de l'enfant afin que la collectivité d'accueil lui permette de suivre son traitement et/ou son régime (panier-repas), et puisse intervenir en cas d'urgence (exemple trousse d'urgence pour allergie alimentaire).

Les personnels sont astreints au secret professionnel et ne transmettent entre eux que les informations nécessaires à la prise en charge de l'enfant. **Si votre enfant rentre dans le dispositif d'un PAI, vous devrez déposer en Mairie, pour le restaurant scolaire, une trousse d'urgence avec une photocopie de l'ordonnance et une photo récente de l'enfant.**



- **La prise de traitement sur le temps scolaire et périscolaire ne peut se faire que dans le cadre d'un PAI pour une maladie de longue durée. À défaut de PAI, aucun médicament ne peut être administré à l'enfant.**

- *Extrait de la Circulaire n°2003-135 du 08/09/03*



- La réservation des repas sur

La réservation des repas doit se faire sur le Portail **Carte+**, accessible par le site internet de la commune www.landevant.fr, onglet « Écoles Cantine » en page d'accueil.

Toutes les familles inscrites ont des codes d'accès qui leur permettent de faire leurs réservations **72 heures avant la date souhaitée**. **Ce délai passé, le site devient inaccessible, vous devrez appeler la Mairie qui inscrira votre enfant au minimum la veille pour le lendemain**. Les réservations sont possibles sur une période de 90 jours.

Tarif de la restauration scolaire à la rentrée de septembre 2021		
QF < 900	QF entre 901 - 1500	QF >1500
3.30 €	3.50 €	3.70 €

Si vous ne souhaitez pas communiquer votre Quotient Familial, nous serons dans l'obligation d'appliquer le tarif maximum.

Attention : Une pénalité de 2 euros sera appliquée sur ces tarifs pour chaque repas qui n'aurait pas été commandé au préalable sur Carte+.

- Le contrat de réservation

Nous avons mis en place pour les enfants qui déjeunent de façon très régulière, tous les jours ou à des jours bien précis, le **contrat de pré-inscription**. Les familles qui choisissent cette formule ne feront plus leurs inscriptions sur Carte+, l'enfant sera inscrit au restaurant scolaire pour toute l'année aux jours souhaités. Les modifications exceptionnelles (absences, inscription supplémentaire...) se feront en appelant la Mairie au 02.97.56.93.36 ou directement sur le site, les codes d'accès restant actifs.

À noter: les contrats mis en place durant l'année scolaire 2021/2022 se terminent tous le 7 juillet 2022. Un nouveau contrat devra être mis en place pour l'année

LE MULTI-ACCUEIL

2022/2023.

- Les absences

Toutes les absences doivent être signalées en Mairie, le jour même si l'enfant est malade, ou au minimum 24 h avant si l'absence est prévue, en appelant le 02 97 56 93 36 ou par mail cantine.landevant@orange.fr

Les repas avec absences justifiées (certificat médical) ne seront pas facturés.

En cas d'absences d'enseignants ou de sorties de classes, il n'est pas nécessaire de prévenir la Mairie, les annulations seront faites pour l'ensemble des élèves concernés.

- La facturation

Les factures de cantine sont éditées en fin de mois, elles sont envoyées par mail aux familles en prélèvement et expédiées par voie postale aux autres familles.

Modalités de règlement :

- ❖ Auprès du Centre des Finances Publiques d'Auray par chèque ou espèces.
- ❖ Par un prélèvement automatique sur compte bancaire ou postal (imprimé disponible sur demande en Mairie).
- ❖ Par paiement Tipi sur Internet.

LES PRESTATAIRES

La crèche « Ty Ar Vugale » est un Multi-Accueil ouvert du lundi au vendredi, de 7h30 à 19h avec des fermetures annuelles : trois semaines en août et une semaine en fin d'année civile (+ journée pédagogique et jours fériés).

Située dans des locaux partagés avec la Maison de l'Enfance et l'accueil de loisirs, la crèche Ty Ar Vugale est gérée en délégation de service publique par People and Baby et propose deux types d'accueil : régulier et occasionnel. Sa capacité d'accueil est de 22 berceaux.

Chaque jour, notre équipe de professionnels spécialiste de la petite enfance accueille 22 enfants âgés de 3 mois à 4 ans et jusqu'à 6 ans pour les enfants en situation de handicap dans un cadre de vie convivial, sécurisé et adapté aux besoins des tout-petits. Les enfants bénéficient d'activités adaptées à leur développement psychomoteur.

Le projet pédagogique de cette crèche

A la crèche, la nature est un terrain de jeu familier : jardinage, manipulation de matériaux naturels, sensibilisation au vivant... font partie du quotidien. Des temps de lecture, des activités variées suscitant l'imagination, et des séances de découverte des langues étrangères sont prévus chaque jour. Pour agir sur le bien-être et l'émerveillement, des moments de relaxation et d'expression de ses émotions sont proposés aux tout-petits.

Pour toutes informations, merci de vous adresser à Bénédicte Guillet : Benedicte.Guillet@people-and-baby.com

Maison de l'enfance "Ty Ar Vugale"

Rue du Verger er Leur

56690 LANDEVANT

Tél : 02 97 88 33 99

L'ACCUEIL DE LOISIRS, LA PAUSE MERIDIENNE ET L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

A compter du **1^{er} septembre 2022**, l'Accueil de Loisirs, les accueils périscolaires du matin et du soir, ainsi que les temps méridiens seront gérés par l'**Ufcv Bretagne**.

Cela n'engendrera aucun changement pour les enfants qui viennent quotidiennement ou ponctuellement sur ces différents temps.

L'équipe actuelle vous accueillera dans les mêmes modalités dès le 1^{er} septembre 2022.

Dans ce contexte de changement de gestionnaire vous devrez impérativement renseigner un dossier d'inscription disponible à la Mairie ; dossier pouvant être renvoyé par mail si vous le souhaitez (accueilde Loisirs.landevant@ufcv.fr). Après enregistrement de votre dossier par les services administratifs, vous recevrez un lien automatique (vérifiez vos SPAMS) vous permettant de faire vos réservations/annulations sur le nouveau portail familles de l'Ufcv.

Pour toutes informations, vous pouvez d'ores et déjà contacter :

Vanessa CROIZE Coordinatrice administrative au 02.23.42.35.05

Frédéric BENOIT Coordinateur pédagogique au 06.25.14.52.36

Anne RONCEAU Responsable Régionale de l'animation au 06.30.29.66.58

Et par mail : accueilde Loisirs.landevant@ufcv.fr

Horaires d'ouverture

La médiathèque municipale est ouverte au public le :

- Mardi de 16h00 à 18h30
- Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Vendredi de 16h00 à 18h30
- Samedi de 10h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h00

(Horaires susceptibles d'être modifiés pendant les vacances scolaires)

La médiathèque fait partie du réseau des « Médiathèques Terre Atlantique » coordonné par la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique. Vous avez la possibilité d'accéder via son portail à l'ensemble des documents disponibles dans le réseau des 22 médiathèques et de faire vos réservations en ligne

POUR S'INSCRIRE

L'emprunt de documents et la consultation des ressources numériques en ligne nécessitent une inscription dans la médiathèque de votre commune de résidence. L'inscription est réalisée sur présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et de la fiche d'inscription dûment remplie que vous pouvez télécharger sur le site du portail du réseau des médiathèques www.mediatheques-terre-atlantique.fr

LES ABONNEMENTS

Les abonnements sont annuels (de date à date) et une carte de prêt est délivrée à chaque lecteur, elle doit obligatoirement être présentée à chaque passage.

Tarifs membre du réseau :

- **Gratuité** pour les moins de 18 ans et les étudiants
- **10 €** pour un adulte
- **15 €** pour une famille (membres d'un foyer résidant à une même adresse)

Tarif extérieur réseau :

- **20 €** pour une personne (pas d'accès aux ressources numériques)

EMPRUNTER DANS LES MÉDIATHÈQUES DU RESEAU

La carte d'abonné vous permet d'emprunter dans toutes les médiathèques du réseau, à l'exception des abonnés extérieurs (emprunt uniquement dans la médiathèque d'inscription) pour une durée maximale de **4 semaines** jusqu'à **20 documents** (livres, revues, cd audio, 4 DVD-vidéo).

Vous avez également **accès aux ressources numériques** proposées par le réseau en illimité (hors abonnement "personne extérieure").

Attention ! Les documents doivent être rendus dans la médiathèque où ils ont été empruntés.

VOUS NE POUVEZ PAS RESTITUER LES DOCUMENTS DANS LES DELAIS ?

- Prolongez vous-même la durée d'emprunt de vos documents en vous connectant sur le portail, dans votre espace abonné.
- Demandez à prolonger vos emprunts auprès de votre bibliothécaire (par téléphone, mail, ou directement sur place).

Contact

Marina NICOLAS

Par téléphone : 02.97.56.93.15

Par le blog : mediatheque56.wordpress.com

Par mail : mediatheque.landevant@orange.fr

Suivez aussi l'actualité de la médiathèque sur Instagram & Facebook

<https://www.facebook.com/Mediatheque-de-Landevant>

<https://www.instagram.com/mediathequelandevant/>

LE SERVICE JEUNESSE

Le nouveau Service Jeunesse ouvre ses portes le 1^{er} août 2022.

Il sera installé dans la salle située à proximité de la médiathèque.

Ce service a pour vocation d'être dynamique et de varier les propositions à destination des jeunes de la commune âgés de 12 à 17 ans.

Ce sera un lieu de loisirs mais aussi de construction de projets, d'accompagnement, de rencontres, d'expériences...

Ce service va se construire et se développer tout au long de l'année en relation étroite avec les adolescents. Simon, le responsable, ira dans un premier temps à la rencontre des jeunes sur la commune afin de se présenter et de recueillir leurs attentes et idées.

Les horaires, programmes et organisations seront diffusés prochainement.

Contact

Simon KERSUZAN

Par téléphone : *à venir*

Par le blog : *à venir*

Par mail : *à venir*



LE SERVICE CONSEIL NUMÉRIQUE

NUMÉRIQUE

Depuis Janvier 2022, un conseiller numérique est présent sur la commune pour accompagner les Landévantaïses dans la prise en main de l'outil informatique au travers d'ateliers et d'accompagnements individuels.



QUAND LES ACCOMPAGNEMENTS ONT-ILS LIEU ?

Les ateliers et les accompagnements individuels ont lieu les lundi et jeudi sur rendez-vous.

COMMENT BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ?

Soit en envoyant un mail à :

alexia.martin-lataste@conseiller-numerique.fr;

Soit en vous rendant en mairie pour vous inscrire.

La conseillère vous recontactera afin de prévoir un rendez-vous.

QUELS SONT LES THÈMES ABORDÉS ?

- La prise en main en main du clavier et de la souris
- L'environnement Windows
- Les fichiers et les dossiers sur ordinateur
- La prise en main des logiciels de traitement de texte (logiciel libre)
- La prise en main des logiciels de tableur (logiciel libre)
- La prise en main des logiciels de retouche photos (logiciel libre)
- Les démarches en ligne
- Création d'un CV en ligne ou sur un logiciel de traitement
- Accompagnement aux démarches de recherche d'emplois
- ...

DÉMARCHES EN LIGNE URGENTES

Si vous avez des démarches en ligne urgentes à effectuer, vous également vous rendre dans un point des points France Service ci-dessous :

- Languidic - Rue de la poste - 56440 Languidic - 02 97 84 30 99
- Lorient : Pimms Médiation Lorient - 17 Boulevard Cosmao Dumanoir - 56 100 Lorient - 02 97 35 68 68
Des permanences sont assurées à Lanester, Hennebont et Auray
- Merlevenez - Blavet Bellevue Océan - Allée de Ty Neuée - Parc d'activités de Bellevue 56700 Merlevenez - 02 97 65 62 90
- Baud - 9 bis, rue de la Madeleine - 56 150 Baud - 02 97 07 20 60



**CONSEILLER
NUMÉRIQUE
France
services**

Alexia Martin-Lataste

alexia.martin-lataste@conseiller-numerique.fr

06.44.27.41.62

VIGILANCE QUOTIDIENNE DANS LE CADRE DU PLAN VIGIPIRATE

Il est important d'assurer la sécurité des élèves tout au long de la journée et une surveillance doit être effective à chaque entrée et sortie des écoles. Un adulte de l'école est présent à l'entrée pour assurer l'accueil des élèves.

En tant que parents, vous ne vous attardez pas devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de vos enfants.

Les différents chemins empruntés par les élèves pour se rendre sur les différents lieux sont indiqués sur un plan unique et obligatoire connu par tous les accompagnants des élèves tout au long de la journée. La gendarmerie, la préfecture et l'académie ont un plan des chemins empruntés à disposition.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Pour vos stationnements aux abords des écoles, nous vous rappelons que vous devez utiliser en priorité le parking de la Maison de l'enfance.

Ce parking est **un lieu partagé** entre les piétons et les véhicules, et entre les écoles, le centre de loisirs et le multi accueil.

Tous les aménagements utiles ont été effectués pour faciliter les déplacements des piétons ainsi que vos déplacements en voiture.

Aussi, afin de faciliter les trajets piétons, le cheminement a été redéfini. Et pour la sécurité de tous, il faut impérativement honorer toutes les règles du code de la route (ne pas se garer sur les trottoirs, sur les passages piétons, sur la chaussée et sur les places pour les personnes à mobilité réduite).

Sur le parking de la maison de l'enfance, vous devez respecter les places de stationnement prévues pour les transports publics (bus scolaires). Ces places sont signalées par des marquages au sol.

Des groupes d'enfants empruntent des trajets entre les écoles et le parking de la maison de l'enfance. Les cheminements piétons ont été revus, **et des tracés au sol ont été effectués afin de faciliter leur circulation**. Nous vous demandons de laisser passer en priorité ces groupes d'élèves, et de ne pas rester trop longtemps regrouper juste devant les sorties des écoles afin de faciliter la circulation des élèves.

Nous vous rappelons également **que le stationnement et l'arrêt de véhicules sont strictement interdits devant l'entrée de la médiathèque et que les stationnements devant la Mairie et devant l'accueil de loisirs sont uniquement réservés aux cars pour les sorties scolaires**.

Des arrêts minutes sont à votre disposition rue Nationale au niveau de l'école publique, du côté des maternelles.

MEMENTO

CONTACTS

MAIRIE : 02 97 56 93 00

MEDIATHEQUE : 02 97 56 93 15

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE "*Leclerc bleue*" : 02 97 56 97 83

ECOLE PRIMAIRE PRIVEE SAINTE MARIE : 02 97 56 93 07

ACCUEIL DE LOISIRS : 02 97 88 17 58 / 06 09 11 29 50

MULTI ACCUEIL : 02 97 88 33 99

RESTAURATION SCOLAIRE

ADMINISTRATION CANTINE
RELATION FAMILLES PAI et AGENTS ANIMATEURS

Béatrice BURGUIN : 02 56 54 01 15
grh.mairielandevant@orange.fr

PAUSE MERIDIENNE
RELATIONS FAMILLES

Delphine FELIC : 02 97 88 17 55
accueildeleisirs.landevant@ufcv.fr

CARTE +
CONNEXIONS, INSCRIPTIONS, RESERVATIONS, ABSENCE ET FACTURATIONS

Fabienne QUILLAY : 02 97 56 93 36
cantine.landevant@orange.fr

CODE D'ACCES CARTE +

IDENTIFIANT

MOT DE PASSE

Vacances	Dates
Rentrée scolaire	Jeudi 1er septembre 2022
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : vendredi 21 octobre 2022 Reprise des cours : lundi 7 novembre 2022
Vacances de Noël	Fin des cours : vendredi 16 décembre 2022 Reprise des cours : mardi 3 janvier 2023
Vacances d'Hiver	Fin des cours : vendredi 10 février 2023 Reprise des cours : lundi 27 février 2023
Vacances de Printemps	Fin des cours : vendredi 14 avril 2023 Reprise des cours : mardi 2 mai 2023
Pont de l'Ascension	Fin des cours : mardi 16 mai 2023 Reprise des cours : lundi 22 mai 2023
Vacances d'Été	Fin des cours : vendredi 7 juillet 2023

